



- > **Commission**
- > **Administrative**
- > **Paritaire**

Salaires - santé au travail et conditions de travail - protection sociale - service public

Du 27 novembre au 4 décembre 2014, nous élirons nos représentants aux CT

Le vote CGT Votre meilleur atout !

Le 4 décembre 2014, vous élirez vos représentants à la commission administrative paritaire (CAP) de votre catégorie. En CAP sont abordées les questions liées à la carrière : avancement de grade, évaluation, les questions de titularisation, discipline, mutations, recours...

Le résultat de ce scrutin déterminera votre pouvoir d'intervention dans les décisions qui vous concernent.

Comme vous, la CGT et ses élus ont à coeur de faire respecter les droits existants, mais aussi de gagner de nouvelles garanties collectives.

Les élus CGT sont à vos côtés pour défendre les intérêts individuels de chaque agent, les garanties collectives. Ils sont à l'écoute de vos aspirations afin d'élaborer avec vous des revendications à la hauteur des besoins.

Au plan national, lors des dernières élections professionnelles, les fonctionnaires ont confirmé la CGT comme première organisation dans la Fonction publique. C'est une force syndicale au service de toutes les catégories.

Voter CGT c'est se donner les moyens de défendre les droits et les intérêts de tous les agents, de gagner sur nos revendications, de mieux intervenir dans les choix pour un meilleur service public.



27 novembre - 4 décembre

**Des candidats CGT
dans la catégorie C Tech**

en choisissant les élus CGT, vous vous donnez
davantage de force pour porter et gagner
sur nos revendications pour :

- une réinternalisation des métiers d'ouvriers professionnels.
- Compte tenu que cette catégorie technique est en extinction, nous demandons que les agents soient promus dès qu'ils détiennent les conditions statutaires :
 - AT1 en ATP2 (5ème échelon et 6 ans de services effectifs)
 - ATP2 en ATP1 (1 an dans le 5ème échelon et 5 ans de services effectifs dans le grade)
- La Direction a désiré une similitude de carrière entre les C Techniques et les C Administratifs, de ce fait 3 à 4 agents ATP2 ou ATP1 doivent faire partie des promotions annuelles de catégorie B.

**la CGT s'engage à défendre
ces points lors de la prochaine
négociation de l'accord cadre.**

**Un seul tour - Chaque voix comptera
du 27 novembre au 4 décembre 2014
PAR VOTE ÉLECTRONIQUE**

Votez pour eux,

Votez pour vous.

**Le vote CGT
Votre meilleur atout !**



Joël
RABOTEAU



Rémi
BERTAUD



Jean-Michel
DEVIN



Dominique
LEJUEZ

